

Assens; Bercher; Bettens; Bottens; Boulens; Bournens; BousSENS; Bretigny-sur-Morrens; Cugy; Daillens; Echallens; Essertines; Etagnières; Fey; Froideville; Goumoëns; Jorat-Menthue; Lussery-Villars; Mex; Montanaire; Montilliez; Morrens; Ogens; Oppens; Oulens-sous-Echallens; Pailly; Penthalaz; Penthaz; Penthérez; Poliez-Pittet; Rueyres; Saint-Barthélemy; Sullens; Villars-le-Terroir; Vuarrens; Vuflens-la-Ville.

## AVIS DE CONSULTATION

Conformément aux dispositions de l'art. 28 LATC, loi sur l'aménagement du territoire cantonal, les Municipalités des 36 communes du district du Gros-de-Vaud soumettent à consultation publique :

### **Le Plan Directeur régional relatif à la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités du Gros-de-Vaud**

Le dossier est déposé auprès des greffes municipaux des 36 communes du district, du 01 au 30 septembre 2023 inclus, où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau communal. Il est également disponible pour consultation sur le site de l'ARGdV ([www.grosdvaud.ch/sqza](http://www.grosdvaud.ch/sqza)).

Les observations éventuelles devront être adressées par écrit, dans ce délai, à l'un des greffes des 36 communes ou à l'Association de la Région du Gros-de-Vaud, place de l'Hôtel de Ville 3, 1040 Echallens. Les remarques peuvent également être transmises au moyen du QR Code ci-dessous ou sur le site de l'ARGdV.

L'Association de la Région du Gros-de-Vaud  
pour les Municipalités des 36 communes du district.

